

Déclaration préalable à la CAPD du 21 février 2014

La période présente, particulièrement riche en événements touchant à l'organisation de l'école appelle quelques remarques de la part des représentants des personnels du SNUipp88-FSU :

La mise en place forcée de nouveaux rythmes scolaires modifie sensiblement les conditions de travail des enseignants des écoles. Le SNUipp-FSU a initié une consultation nationale dont les résultats sont éloquentes.

Pour ce qui est des écoles passées à 9 1/2 journées en 2013, en général, les enseignants sont mécontents. La prise en compte ou non de leur avis est déterminant. Plus leur point de vue de professionnel a été nié dans l'organisation des rythmes, plus les enseignants portent un regard critique sur la mise en oeuvre de la réforme.

Quand ils n'ont pas été associés, ils ont alors le sentiment de subir une réforme à marche forcée, d'être laissés pour compte. Les indices d'insatisfaction sont significatifs. 75 % estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées.

Dans le département, la concertation n'a pas été véritablement construite partout. 60% des réponses évoquent de moins bonnes conditions d'apprentissages et de travail. Les conditions personnelles des enseignants se sont dégradées sans compensation.

Certes, des enseignants témoignent de réussites. Nous sommes d'ailleurs les premiers à nous en réjouir. Mais, elles semblent correspondre à des caractéristiques précises : c'est le plus souvent le fruit d'un travail de concertation approfondie, d'une prise en compte de l'avis des enseignants, dans des villes avec un tissu associatif développé, une grande expérience du périscolaire, mais aussi des villes de petites tailles et donc avec une petite masse d'élèves et un petit nombre d'écoles. Ces réussites ne semblent pas servir d'exemple ailleurs.

Pour la préparation de la rentrée 2014, si 72 % des conseils d'école ont été consultés au départ, moins de la moitié ont été écoutés à l'arrivée. 27 % n'ont pas été consultés et 31 % n'adhèrent pas au projet.

Dans le département, 30% des Conseils d'Ecole n'ont pas été consultés, 30% n'adhèrent pas au projet, des communes ne prévoient pas d'activités périscolaires, de trop nombreuses communes feront payer celles-ci.

Pour l'heure, le SNUipp-FSU estime qu'il est incontournable de réécrire le décret :

Un cadre national sur 4,5 jours d'école (différent de 9 demi-journées d'école) doit être fixé. Mais, comme avant 2008, et à l'image du décret de 1991, des propositions émanant des conseils d'école doivent être possibles : par exemple 5 matinées et 3 après-midi d'école –la quatrième étant consacrée aux activités périscolaires, ou 2 mercredis sur trois comme à Poitiers ou 5 jours avec un nombre d'heures identiques par jour... Pourquoi ne tire-t-on pas de leçons des expériences menées parfois depuis plusieurs décennies dans certaines communes ?

Le SNUipp-FSU a toujours considéré qu'il aurait fallu traiter avant, ou au moins dans un même mouvement, une réforme des rythmes et des mesures pour la réussite des élèves conjuguées à l'amélioration des conditions de travail des enseignants: la refonte des programmes scolaires (prévue pour 2015 voire repoussée en 2016), une rénovation de la formation continue (rien n'est envisagé avant 2016), la déconnexion temps élèves/temps enseignant, la revalorisation du métier, les financements pérennes des TAP assurés par l'Etat pour garantir l'égalité territoriale.

Réussite des élèves et conditions de travail des enseignants vont de pair : baisse des effectifs, déploiement du plus de maîtres que de classes, renforcement des RASED, confiance rétablie envers les équipes enseignantes, ... Pour l'heure, le compte n'y est pas, le sentiment de gâchis prédomine. Une réforme qui agit comme un levier de découragement là où au contraire notre profession a besoin d'une reconnaissance mobilisatrice.

Concernant la préparation de la carte scolaire de la rentrée 2014, le sentiment d'être une académie délaissée est fort chez les collègues. Malgré la baisse démographique attendue, la dotation de 2 postes supplémentaires à l'académie ne permettra pas de reconstruire ce qui a été détruit les dernières années. Dans les Vosges, les 23 postes à rendre empêcheront de répondre à l'essentiel et à une nécessaire transformation. Le SNUipp-FSU n'acceptera pas que les élèves en difficulté soient laissés pour compte ou que les remplacements ne soient pas améliorés.

De plus, le blocage des salaires et les tentatives d'annonces de nouvelles atteintes au pouvoir d'achat des fonctionnaires alors que 10% de la population détient 60% des richesses nationales créent un mécontentement grandissant chez les enseignants. Le SNUipp88-FSU s'est pourvu d'un mandat de grève illimitée en prévision de telles décisions.

Pour l'heure, il s'associe avec la FSU au mouvement de grève interprofessionnel prévu le 18 mars sur les conditions de travail, les salaires, la protection sociale et l'emploi. Il s'attachera à y faire entendre les revendications des enseignants.